



DISPOSITIF

« INCLU'PRO »

DATES

COÛT

Action financée par
L'AGEFIPH



Gratuité de la formation pour
toute personne intégrant le
dispositif

INCLU'PRO FORMATION

Association ENVOL : Tél : 02.41.92.35.73
39 rue Charles de Gaulle – Espace Saint Exupéry 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél : 02.41.92.35.73 – contact@envol-formations.fr - www.envol-formations.fr

OBJECTIFS

Inclu'Pro Formation est l'offre de formation de l'Agefiph. Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours :

- pour accéder à l'emploi,
- pour intégrer une formation qualifiante ou certifiante,
- pour garder son emploi.

Inclu'Pro Formation comprend 2 parcours pédagogiques (Parcours Standard ou Parcours Express) répondant ainsi à l'objectif professionnel de la personne

CONTENU et MODALITES PEDAGOGIQUE

- Elaboration, validation de projet professionnel
- Identification des compétences acquises, transférables, transversales...,
- Remise à niveau sur les savoirs de base
- Acquisition ou approfondissement des compétences sur le numérique
- Prise en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi.

D'autres actions peuvent être proposées selon les organismes de formation. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne et s'appuient sur une pédagogie différenciée et diversifiée, innovante et adaptée au public.

- Action collective, individualisation des parcours,
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.
- Formation en présentiel et distanciel

DUREE DE LA FORMATION

Durée : **300 heures maxi dont 35 heures mini en entreprise**

Rythme hebdomadaire : **28 heures maxi**

Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum. La formation peut être réalisée en tout ou en partie à distance, sur le temps de travail ou hors temps de travail.

PRINCIPAUX PUBLICS CONCERNES - PRE-REQUIS

Tous les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de transition professionnelle :

- Demandeur d'emploi inscrits ou non à France Travail
- Salariés du secteur privé et public y compris en arrêt de travail
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles

MODALITES PRATIQUES et INSCRIPTION

Les publics sont orientés par un valideur ou référent de parcours à l'aide d'une « Fiche entrée en formation », puis :

- Contact téléphonique et confirmation d'une date de réunion d'information
- A l'issue de la réunion d'information réalisée en présentiel ou distanciel, un entretien est proposé afin de valider l'entrée dans le SAS
- Un SAS de positionnement (14 h) en Collectif et Entretiens individuels (pour définir les

SUIVI DE LA FORMATION

- Evaluations régulières en cours de séance et à l'issue de chaque module
- Remise d'une attestation de compétences et d'un certificat de réalisation
- Bilan et entretiens tripartites avec le prescripteur